

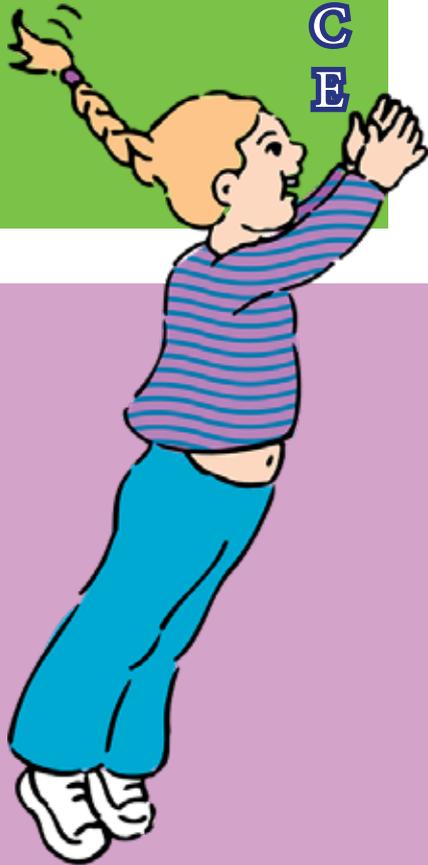
DE LA P
E
T
I
T
E

À L
E
N
F
A
N
C
E
A
D
O
L
E
S
C
E
N
C
E

Mairie de
CASTELginest

GRANDIR À CASTELGINEST

ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022



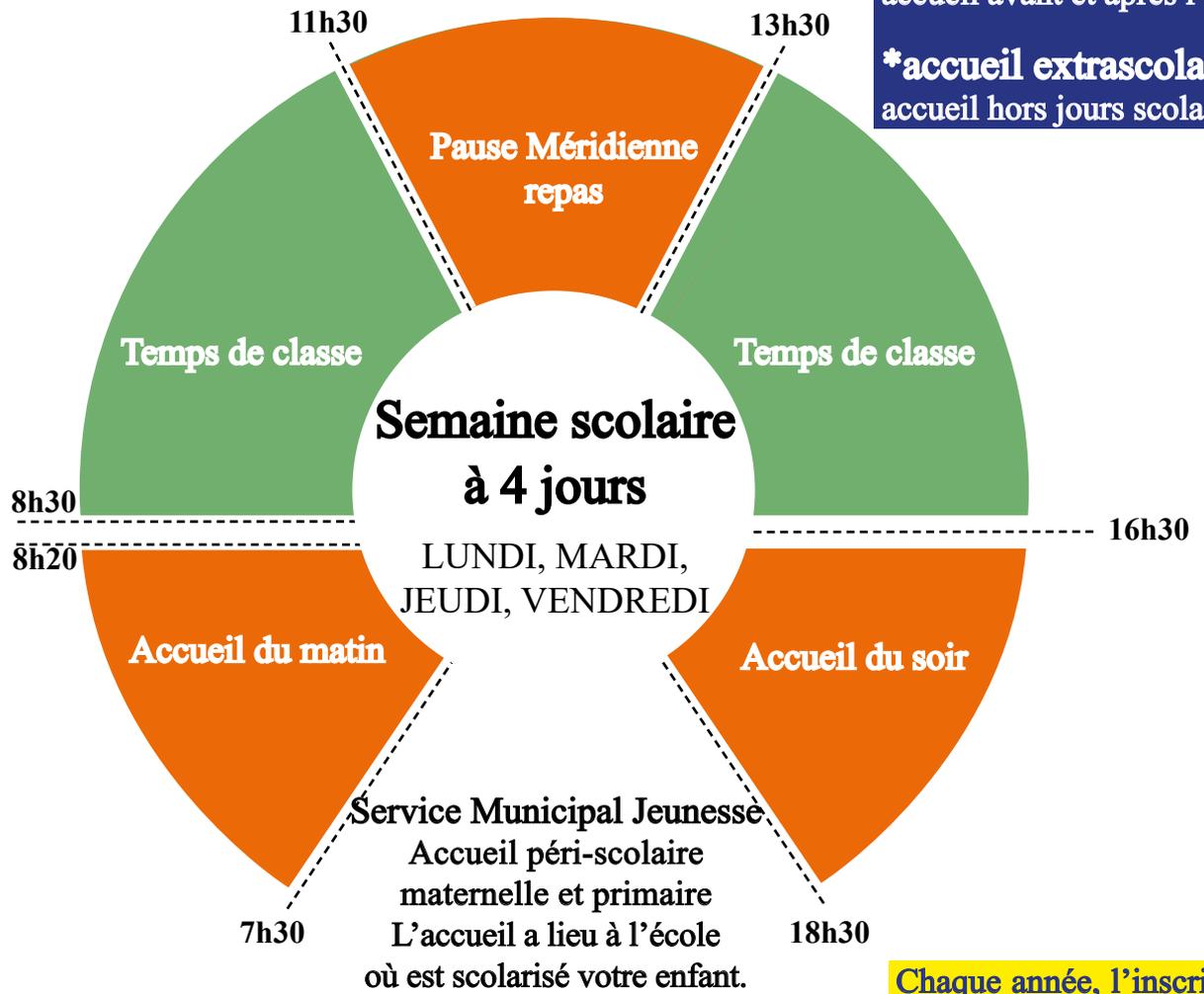
Suivez-nous sur



Mairie de CASTELginest

Le bien vivre !

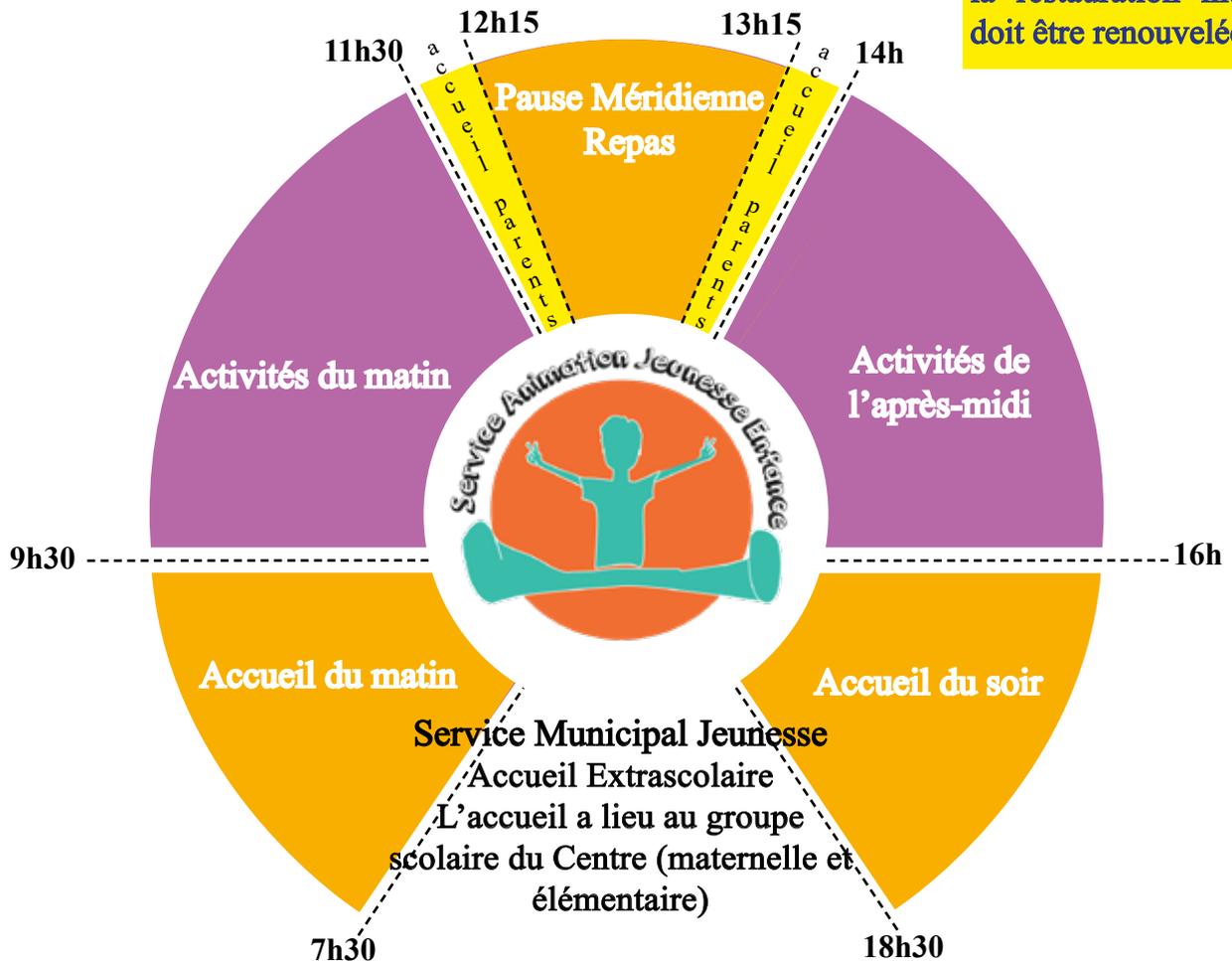
LA JOURNÉE TYPE DE L'ÉCOLIER



***accueil périscolaire**
accueil avant et après l'école

***accueil extrascolaire**
accueil hors jours scolaires

ACCUEIL EXTRASCOLAIRE DU MERCREDI



Chaque année, l'inscription des enfants aux accueils péri et extrascolaires ainsi qu'à la restauration municipale doit être renouvelée.

L'ÉDITO



Grégoire CARNEIRO,
Maire de Castelginest,
Vice-Président de Toulouse métropole

Chers parents,

La rentrée scolaire est un temps fort dans la vie des familles. Celle de 2021 le sera également, mais en raison de la COVID-19 et selon l'évolution de la pandémie, un protocole sanitaire recommandé par le Gouvernement pourrait être mis en place au sein des écoles et des services municipaux qui s'occupent des enfants.

La protection de la santé des enfants, de chacune et de chacun d'entre nous est capitale.

Que vous apportera ce guide pour la rentrée 2021 !

Plus aucune interrogation ! Les renseignements pratiques sur toutes les actions de la Ville en faveur de l'enfance et de la jeunesse : éducation, loisirs, petite enfance, culture, adolescents sont dans les pages qui suivent.

Merci à tous ceux qui s'occupent de nos enfants :

- le personnel du Centre Petite Enfance
- les agents des écoles maternelles (ATSEM)
- les animateurs toujours présents auprès des enfants
- les agents de restauration
- les enseignants

À Castelginest, les enfants et les jeunes, sont notre priorité. Nous sommes avec eux pour les aider dans la réussite.

- Nous investissons dans le matériel informatique.
- La commune prend en charge les transports scolaires.
- Castelginest offre des places de cinéma aux enfants.
- La ville réalise des travaux d'extension des écoles.
- Castelginest met à disposition un intervenant musique dans les écoles.
- La semaine à 4 jours est l'occasion de proposer, les mercredis, de nouvelles activités aux petits Castelginestois.

Nous vous souhaitons à tous une bonne rentrée !

SOMMAIRE

p.4 & 5 Centre Petite Enfance

p.6 & 7 Les 4 écoles

p.8 Inscriptions scolaires

p.9 Inscriptions aux services municipaux

p.10 & 11 Service municipal de restauration

p.12 & 13 Service municipal enfance

p.14 Séjours estivaux

p.15 Service municipal ados

p.16 & 17 Collège, loisirs et transports

p.18 Conseil Municipal Jeune

p.19 École municipale de musique

p.20 Vacances scolaires

Amities
G. CARNEIRO

**CONTACTS CRÈCHE**

Parc salle polyvalente - 4 ch. des Barrières
05.61.70.51.15
creches@mairie-castelginest.fr

CONTACTS MULTI-ACCUEIL

Parc salle polyvalente - 4 ch. des Barrières
05.61.70.95.94
multiaccueil@mairie-castelginest.fr

👉 LA CRÈCHE MUNICIPALE**Accueil des enfants**

Les enfants sont accueillis dans trois groupes différents en fonction de leur âge. Ils sont encadrés par des professionnels diplômés de la petite enfance (CAP Petite enfance, Auxiliaire de puériculture, Educatrice de Jeunes enfants,...). Chaque enfant est accueilli en tenant compte de son vécu et de ses pairs au sein du groupe. Chaque enfant est accueilli sur la base d'horaires et de jours de fréquentation définis contractuellement.

Nombre de places : 35

La crèche possède un **agrément de 35 places**, de l'âge de 10 semaines à l'entrée à l'école maternelle.

Inscription

L'accueil en crèche se fait suite à une préinscription. Cette dernière est validée lors d'une commission ayant lieu au printemps.

**👉 LE MULTI-ACCUEIL****Accueil des enfants**

Le multi-accueil permet à l'enfant de se familiariser avec la collectivité, d'apprendre à se séparer en douceur de son parent et de se découvrir lui-même, au travers d'un groupe d'enfants et de diverses activités proposées. Les enfants sont accompagnés toute la journée par des professionnels de la petite enfance. L'accueil est régulier ou occasionnel. Les familles s'engagent sur un nombre d'heures.

Nombre de places : 14

Cette structure a un **agrément de 14 places** pour des enfants âgés de 18 mois à l'âge de l'entrée à l'école maternelle.

Inscription

Elle se fait sur RDV auprès de la responsable au 05.61.70.95.94.

👉 RELAIS PETITE ENFANCE (R.P.E.)**Accueil des assistants maternels, des parents et des enfants**

Le Relais Assistants Maternels s'appelle désormais le Relais Petite Enfance. C'est un lieu d'écoute, d'information et d'aide pour les assistants maternels, les enfants accueillis ainsi que leurs familles.

La structure aide les parents dans leurs démarches administratives, les informe sur leurs droits et obligations en qualité d'employeurs et sur les aides de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le relais propose également pour les assistants maternels des informations sur les démarches en vue de l'obtention de l'agrément, sur le statut de leur profession ainsi que des formations adaptées au milieu professionnel (la langue des signes des bébés, prévention des risques liés à l'activité physique option petite enfance, sauveteur secourisme du travail...)



3 structures municipales

CONTACTS R.P.E.

Parc salle polyvalente - 4 ch. des Barrières

05.61.70.38.05

ram@mairie-castelginest.fr

• La crèche municipale

• Le multi-accueil

• Le relais petite enfance



Ouverture

• Dès 7h30, les familles peuvent venir accompagner leurs enfants.

• Ouverture de 7h30 à 18h15 du lundi au vendredi.

• Fermeture annuelle : 3 semaines en Août et 1 semaine entre Noël et le jour de l'An.

Ouverture

• Du lundi au vendredi

• De 8h à 17h30

Accueil des enfants en journée complète ou en demi-journée

• Fermeture annuelle :

3 semaines en Août et 1 semaine entre Noël et le jour de l'An.



Ateliers & Ramag

Des ateliers sont organisés 4 matinées par semaine, ouverts aux assistants maternels et aux enfants qu'elles accueillent.

«Ramag» est le magazine dédié au R.A.M. publié tous les 4 mois.

Élaboration d'un potager

Au printemps 2021, les enfants du Relais Petite Enfance ont participé à l'élaboration d'un potager où tomates, radis, potiron, courges, lentilles... se sont cotoyés pendant quelques mois, pour offrir un panel de goûts, de couleurs et de senteurs.



Permanences administratives sur RDV

• Mardi et jeudi de 14h à 17h15



👉 École maternelle du Centre

Adresse : 28 rue des Écoles
Téléphone : 05.61.70.15.46



👉 École maternelle de Buffebiau

Adresse : 47 chemin de Buffebiau
Téléphone : 05.61.70.23.28



! Possibilité de visiter
les écoles maternelles en
juin pour les inscriptions
en petite section

👉 École élémentaire Léonard de Vinci

Adresse : 3 rue des Écoles
Téléphone : 05.61.70.23.75



👉 École élémentaire de Buffebiau

Adresse : 49 chemin de Buffebiau
Téléphone : 05.61.70.16.98



⇒ RENTRÉE SCOLAIRE 2021/2022 Semaine à 4 jours

	Matin	Après-midi
LUNDI, MARDI, JEUDI, VENDREDI	8h30 à 11h30	13h30 à 16h30

Des moyens importants pour assurer l'épanouissement des élèves

Le bon fonctionnement de la vie scolaire est assuré grâce au choix de la Municipalité d'investir constamment au sein des écoles :

- matériel informatique
- cantine
- mobilier
- équipements
- fournitures
- travaux de rénovation
- travaux d'extension et d'aménagement
- transport
- activités
- ...

Que fait Castelginest

AVEC 100 € ?

42 €

dédiés aux

Écoles,
restaurant
scolaire et centre
de loisirs, petite
enfance



Quelques chiffres annuels

- ⇒ 109 agents travaillent au sein des écoles (ATSEM, animation, entretien, cuisine...)
- ⇒ 380 interventions des services techniques en moyenne dans les écoles
- ⇒ PLUS de 100 séances de piscine offertes par an
- ⇒ PLUS de 1000 places de cinéma offertes aux enfants (maternelles et primaires) pour les fêtes de fin d'année
- ⇒ 1880 € investis par élève (matériel, mobilier, équipement, nouveaux bâtiments...)
- ⇒ 1480 € consacrés à chaque enfant dans le cadre des services municipaux scolaires et périscolaires
- ⇒ 750 cahiers de textes illustrés par les dessins du concours municipal des jeunes castelginestois offerts à l'ensemble des élémentaires à chaque rentrée scolaire
- ⇒ Soit 4000 € attribués par la commune à chaque enfant scolarisé

Initiation à la pratique instrumentale et découverte des sons grâce à un intervenant de l'école municipale de musique en milieu scolaire.

Enseignement pour tous

Ouverture en septembre 2017 d'une classe spécialisée pour les enfants en difficultés (dispositif ULIS Unité Localisée pour l'Insertion Scolaire) à l'école primaire Léonard de Vinci.

Sécurité pour tous

Pour les maternelles, formation à la sécurité routière des élèves de grande section des deux écoles dispensée par les policiers municipaux.

Pour les élémentaires, permis internet pour les élèves des classes de CM2 dispensé par les gendarmes en partenariat avec les policiers municipaux.

Service minimum assuré par les services municipaux en cas de grève des enseignants. Les élèves sont accueillis dans les meilleures conditions.



☞ Sont concernés

- les enfants nés en 2018
- les nouveaux arrivants

☞ Inscription en Mairie

L'inscription à l'école maternelle doit être réalisée en Mairie au 1^{er} trimestre de l'année pour la rentrée de septembre.

☞ Démarches à suivre (obligatoires)

1- Prendre rendez-vous au service municipal scolaire, durant la période prévue à cet effet, muni obligatoirement des pièces justificatives suivantes :

- fiche de renseignements à télécharger sur le site de la Mairie rubrique services municipaux/DUI
- photocopie du livret de famille complet (ou extrait de l'acte de naissance)
- photocopie des pièces d'identité des responsables légaux
- photocopie d'un justificatif de domicile de moins de 3 mois (facture EDF, Telecom...)
- photocopie du dernier jugement (en cas de séparation des parents) ou autorisation du parent n'ayant pas la garde et photocopie de sa pièce d'identité

Un certificat de pré-inscription précisant l'école du périmètre dont vous dépendez vous sera alors délivré.

2- Prendre rendez-vous auprès du directeur de l'école concernée afin de procéder à l'admission pédagogique muni du certificat de pré-inscription délivré par le service municipal scolaire.

☞ Vous arrivez à Castelginest ?

Attention ! Vous devez obligatoirement fournir à la nouvelle école un certificat de radiation provenant de l'école précédente.

Pour plus d'information, contactez le service municipal scolaire au 05.61.37.48.30.



⇒ Inscriptions au D.U.I. obligatoire

Horaires du service

- lundi, mardi, jeudi, vendredi de 14h à 17h30
- mercredi de 9h à 12h et 14h à 17h30

→ **Le Dossier Unique d'Inscription** vous permet d'inscrire votre (vos) enfant(s) en une seule fois à toutes les prestations proposées par les structures municipales «Enfance», «Jeunesse», «Loisirs» et «Restauration».

→ **Il est valable pour toute l'année scolaire** et doit être renouvelé tous les ans.

→ **Pour les inscriptions 2021/2022, en raison de la COVID-19**, la Municipalité applique les principes de précaution pour garantir votre sécurité sanitaire. La mise à jour, le retrait et le dépôt des dossiers d'inscriptions du DUI se feront via le site internet de la mairie www.mairie-castelginest.fr rubrique «Portail familles» **entre le 7 juin et le 6 août 2021**.

Pour les parents n'ayant pas accès à internet, prise de rendez-vous à ces mêmes dates au 05.61.37.48.31 ou au 05.62.47.31.80

Documents à fournir

- Fiche de renseignements recto/verso
- Attestation d'assurance extra-scolaire et scolaire
- Fiche sanitaire (certificat d'un allergologue aux allergies)
- Attestation CAF
- Validation des règlements des services auxquels votre (vos) enfant(s) est inscrit sur «le portail familles»
- Justificatif de domicile de moins de 3 mois
- En cas de séparation, le jugement du JAF

L'inscription au DUI est OBLIGATOIRE avant toute réservation des prestations proposées par les structures municipales.

Les réservations des services municipaux se font via le Portail familles (cf ci-dessous) sur www.mairie-castelginest.fr. Réservées en priorité aux enfants castelginestois et/ou scolarisés à Castelginest.

⇒ Portail Famille, je réserve les prestations de mon enfant par internet !



Accessible 7j/7, 24h/24h

**www.mairie-castelginest.fr
rubrique «Portail Famille»**

Le portail famille est un logiciel qui permet à chaque usager d'accéder au compte famille créé lors de son inscription au service DUI et ainsi de :

- **consulter** son dossier,
- **inscrire** ses enfants aux accueils péri et extra scolaires,
- **gérer** les réservations à la restauration ou en accueil de loisirs,
- **consulter et payer** les factures en ligne.

**! Validation de la réservation
au moment du règlement**

Pour les familles n'ayant pas accès à internet, les réservations sont possibles en Mairie à l'occasion de la remise du dossier d'inscription (DUI).

50% de bio et filière courte !

"850 repas sont servis chaque jour dans les restaurants scolaires municipaux"



Élaboration des menus

- Par une diététicienne et validés par la commission des menus où siègent des représentants de parents d'élèves.
- Préparés au sein de la cuisine centrale de Buffebiau, les repas sont équilibrés et diversifiés.
- Composés de 50% de produits «bio», la filière courte est privilégiée pour l'approvisionnement des produits.
- Les menus sont affichés dans les écoles et consultables sur mairie-castelginest.fr rubrique «Portail familles».



⇒ Tarifs

- Pour les enfants non domiciliés à Castelginest, un tarif extérieur est appliqué.
- Les tarifs sont adoptés par délibération du Conseil Municipal et consultables sur le site de la ville.

Repas maternelles castelginestois	2,68 €
Repas élémentaires castelginestois	3,02 €
Repas maternelles extérieur	4,98 €
Repas élémentaires extérieur	5,34 €

⇒ Restauration scolaire

- Tout est mis en oeuvre pour offrir la meilleure prestation possible : produits frais, de saison et du terroir, produits «bio», repas à thème, pour découvrir les saveurs...
- **Deux formules au choix :**
 - un repas classique (incluant tous les types d'aliments sans exception)
 - un repas sans viande (qui exclut dans sa composition les viandes rouges et blanches, mais qui inclut des substituts de type oeufs, poissons et protéines végétales).
- Le choix de la formule doit être effectué lors de l'inscription.

⇒ Inscription obligatoire

- **L'inscription au DUI (cf p.9) est obligatoire** avant de bénéficier de cette prestation municipale. Elle est valable pour l'année scolaire et se fait directement au service du DUI en Mairie.
- **La réservation des repas est obligatoire.** Elle peut être effectuée jusqu'à 7h, le jour même (sur le portail famille uniquement)
- **L'annulation d'un repas** doit être effectuée via le «Portail Famille» jusqu'à 7h le jour même. Pour les familles n'ayant pas d'accès à internet, celle-ci doit être faite entre 8h30 et 9h auprès du service régie au 05.61.37.75.13 / 05.62.47.31.80
- **En cas d'allergie ou d'intolérances alimentaires**, un certificat médical établi par un allergologue sera joint au dossier d'inscription.

Mode de restauration

- **Pour les maternelles:**

Service à table effectué par le personnel municipal

- **Pour les élémentaires:**

Self-service

La surveillance des cantines est assurée par des animateurs municipaux.

Mode de paiements

- **Les paiements se font obligatoirement à l'avance** à la Mairie ou sur le portail Famille, en espèce, en CB ou par chèque.

- La réservation des prestations choisies sera validée par le paiement.

Horaires : 11h30-13h20

- Lundi, mardi, jeudi et vendredi
- Des activités sont organisées avant et après la pause repas. Les programmes sont affichés et les enfants sont libres d'y participer.

⇒ P.A.I. (Projet d'Accueil Individualisé)

La sécurité des enfants atteints de troubles de la santé (maladie signalée, pathologie chronique, allergies...) est prise en compte dans le cadre d'une démarche appelée Projet d'Accueil Individualisé (PAI). Cette démarche doit être engagée par la famille auprès du médecin scolaire.

En cas d'allergies qui impliquent un régime alimentaire spécifique, et dans le cadre d'un PAI, aucun plat de substitution n'est proposé par le service de restauration scolaire. Les parents devront fournir un panier repas. La présence de l'enfant doit être indiqué au service restauration avant le début de chaque mois à ce mail : portail-famille@mairie-castelginest.fr

👉 Accueil périscolaire

• Castelginest a signé un Projet Éducatif de Territoire (PEDT)

Ce document a pour objectif d'articuler les temps familiaux et scolaires aux temps récréatifs, sportifs et culturels au service de l'enfant. Il s'associe au projet d'école et est élaboré en concertation avec les directeurs d'école, l'inspectrice d'académie, les représentants de parents d'élèves, les services de la DDCS et de la CAF.

• Les animateurs, acteurs principaux de ce document, ont pour rôle d'être à l'écoute des besoins des enfants en fonction de leur âge. Ils proposent ainsi différentes activités mais aussi des "temps" coins calmes.

Accueil des maternelles

• **Lundi, mardi, jeudi et vendredi, de 7h30 à 8h20, de 11h30 à 13h30 et de 16 h20 à 18h30**

• **L'accueil du matin** a lieu dans la salle de motricité de 7h30 à 8h15. Les enfants sont ensuite accompagnés dans les classes.

• **L'accueil du soir** a lieu dans la salle de motricité entre 16h20 et 18h30. Le goûter fourni par les parents est pris à 16h20.

• **Aménagement des temps d'accueil** matin, midi et soir par des activités, intérieures ou extérieures, manuelles, sportives, ludiques, des ateliers jeux de société et des espaces de jeux libres (dinette, légo...).

• **2 services pour le repas du midi** : Le 1^{er} essentiellement pour les enfants faisant la sieste.

• **Des projets**, spectacles, décoration de salles, peintures, chants... sont organisés toute l'année.

Accueil des élémentaires

• **L'accueil du matin** a lieu de 7h30 à 8h20 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les enfants participent à des activités manuelles, des activités libres et calmes, jeux de société... proposés par l'équipe d'animation municipale.

• **À la pause repas**, les enfants peuvent s'inscrire aux activités de leur choix. La participation est libre. Activités proposées :

- sportives (initiation rugby, football, hand-ball...), travaux manuels et arts plastiques (fabrication de bijoux, poterie, peinture...), danse, théâtre et ateliers d'expression...

• **L'accueil du soir** a lieu de 16h30 à 18h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis.

Les animateurs récupèrent les enfants inscrits à l'ALAE avant de leur proposer diverses activités.

Un temps de travail personnel est proposé aux écoliers à partir du CE1, de 16h30 à 17h30, les lundis, mardis et jeudis.

👉 Inscription et tarifs

- La fréquentation des accueils périscolaires fait l'objet d'une réservation obligatoire via le «Portail Famille» ou le DUI.
- Les tarifs accueils périscolaires sont modulés en fonction du quotient familial.

Contacts

Écoles de Buffebiau

ALAE maternelle
05.62.75.89.20

ALAE élémentaire
05.61.70.89.20
06.31.11.95.50

Écoles du Centre

ALAE maternelle 05.62.75.27.31
06.75.08.44.68

ALAE élémentaire 05.61.70.56.55
06.71.53.96.29



☛ Centre de loisirs - Accueil extrascolaire et périscolaire

- Le centre de loisirs municipal accueille hors période scolaire, les mercredis et les vacances, les enfants âgés de 3 à 12 ans à l'école maternelle ou élémentaire du Centre. L'accueil de loisirs offre un espace d'expression, de découverte et d'échange adapté au rythme des enfants.
- Les enfants doivent avoir une tenue adaptée aux activités. Pour les plus petits, un change est nécessaire.
- Le goûter est fourni pour les enfants présents l'après-midi.

Accueil de loisirs en période de vacances scolaires

- Des thématiques par vacances sont mises en place. Les journées s'organisent autour de grands jeux, d'animations sportives, d'ateliers créatifs...
- Le respect du rythme de l'enfant étant une priorité, le temps libre peut s'inviter au programme en favorisant, notamment le développement de l'imaginaire et les échanges spontanés entre enfants.
- Le programme des vacances est établi avant chaque période et est affiché à l'entrée des écoles et disponible sur le site internet de la Mairie.

Horaires de 7h30 à 18h30

- Accueil des enfants de 7h30 à 9h30, de 11h30 à 12h et de 13h15 à 14h
- Les parents peuvent récupérer leurs enfants de 11h30 à 12h, de 13h15 à 14h et de 16h à 18h30.

Le mercredi en période scolaire

- L'accueil de loisirs s'inscrit dans la continuité éducative. L'accueil du mercredi participe à l'épanouissement des enfants en collectivité.
- Le programme des activités est établi toutes les 6 semaines. Il est affiché à l'entrée des écoles et est disponible sur le site internet de la ville.

Horaires

- Accueil des enfants entre 7h30 et 9h30, de 11h30 à 12h15 et de 13h15 à 14h
- Les parents peuvent récupérer leurs enfants, de 11h30 à 12h15, de 13h15 à 14h et de 16h à 18h30

N.B. Après les dates d'inscription, aucune réservation ne sera possible



☛ Transfert des mercredis

- Les mercredis pendant l'année scolaire jusqu'à 17h, la Municipalité offre un service de transfert gratuit aux petits castelginestois des écoles maternelles et élémentaires inscrits au centre de loisirs. **Ce service permet d'accompagner** en minibus ou pédibus, selon la distance, **les enfants inscrits à des activités sportives ou culturelles proposées par les associations locales.** Dès leur retour sur la structure, les enfants participent à des activités proposées par les animateurs et les animatrices.
- Ce service concerne les activités suivantes : football, expression corporelle, dessin, musique, rugby, GRS, tennis, danse et judo. Une inscription à ce service est obligatoire.

GRATUIT



4 séjours : maternelles, élémentaires, pré-ados, ados

- Le service municipal animation propose différents séjours : 1 séjour pré-ados aux vacances de printemps ainsi qu'un séjour d'été pour les maternelles, les élémentaires et les ados. En 2020 et 2021, les séjours ont été annulés en raison de la COVID-19 et des mesures sanitaires en vigueur.
- Mer, montagne, campagne, en Occitanie sont autant de destinations où les enfants et les ados pourront profiter de cadres agréables et d'activités variées.

Renseignements

Séjour maternelles

Enfants de 5 à 6 ans
06.75.08.44.68

Séjour élémentaires

Enfants de 7 à 12 ans
06.88.16.44.77
05.61.70.89.20

Séjour pré-ados

Ados de 11 à 13 ans
06.72.39.69.09

Séjour ados

Ados de 13 à 17 ans
06.72.39.69.09



👉 Accueil

• Le Service Municipal Ados accueille les adolescents de 12 à 17 ans les mercredis et les vacances scolaires. Des activités sportives et ludiques sont proposées aux adolescents dans une ambiance conviviale.

Cet espace de vie très prisé des ados, permet...

- de se regrouper entre copains
- de faire des parties de baby-foot, de billard, de jeux vidéos
- de côtoyer d'autres jeunes et de tisser ainsi de nouvelles relations
- de participer à des activités et des sorties sportives, culturelles et ludiques



Ouverture

En période scolaire

Tous les mercredis de 13h30 à 18h

En période vacances scolaires

Du lundi au vendredi de 14h à 18h30

Contacts

53 chemin de Buffebiau

06 72 39 69 09
(Mika)

Inscription

Une cotisation annuelle permet de bénéficier de ce service.

Il est nécessaire de remplir le bulletin d'inscription au service municipal du DUI en Mairie.

LA PASSERELLE... pour les CM2

La commune a mis en place une passerelle pédagogique entre le Centre de Loisirs et Castel'Ados afin de permettre aux pré-adolescents de CM2 souvent en décalage avec le public du Centre de Loisirs, de pouvoir être accueillis dans une structure plus adaptée à leurs envies et à leurs désirs de plus d'autonomie.

Les mercredis après-midi ainsi que les vacances scolaires, un accueil leur est dédié, favorisant ainsi une meilleure approche du futur passage en 6^{ème} en côtoyant des collégiens.

Cela leur permet également de pouvoir s'émanciper à travers des activités plus adaptées et faciliter ainsi leur "entrée" dans l'adolescence.

⇒ Le collège

- Le collège Jacques-Mauré peut accueillir 700 élèves répartis dans des classes allant de la 6^{ème} à la 3^{ème}.
- Chaque année, une journée découverte pour les classes de CM2 des écoles de Castelginest est organisée par le collège.

Gymnase de la commune

- Ce site dédié aux sports accueille les collégiens, les activités UNSS et les associations castelginestaises.
- Le gymnase est équipé d'un dojo, d'une grande tribune, de vestiaires filles et garçons et d'un terrain multisports.
- À l'extérieur, une portion de piste d'athlétisme, un terrain de basket et un terrain de foot offrent aux collégiens un cadre adapté aux pratiques sportives de plein air.



⇒ Centre de Loisirs Associé au Collège (C.L.A.C.)



Contact

06 72 39 69 09

Collège Jacques Mauré

1 rue du Docteur Matéo
05.62.75.96.10

La commune organise des interventions au collège par le biais du CLAC.

→ Tout au long de l'année, les collégiens bénéficient ponctuellement de sensibilisations (égalité filles/garçons, prévention routière, handisport...) qui sont organisées par les animateurs municipaux en charge des adolescents en étroite collaboration avec la Conseillère Principale d'Éducation et le corps professoral.

16 → Ces manifestations sont également accompagnées et animées par des intervenants professionnels.

Navette Municipale Gratuite



Mairie de
CASTELginest

Informations:

05 61 37 75 37

www.mairie-castelginest.fr



- La navette municipale gratuite assure le ramassage scolaire (matin et soir) et le transport de tous les Castelginestois à l'intérieur de la commune, pour un accès facilité aux commerces et aux services publics.

Comment en bénéficier ?

Afin de bénéficier de la navette municipale gratuite, vous devez résider à Castelginest et retirer en Mairie une carte personnelle d'identification. Pour cela, il faut vous munir d'un justificatif de domicile, d'une pièce d'identité, d'une photographie d'identité et d'une autorisation parentale pour les mineurs. Un règlement de 5 € vous sera demandé pour la carte personnelle d'identification. Elle est valable jusqu'à la classe de 3^{ème}.

Pour plus de renseignements, contactez la Mairie au 05.61.37.75.37.

Itinéraire

La navette municipale couvre l'ensemble du territoire communal avec 22 arrêts.

**Fréquences
&
horaires**

Du lundi au vendredi
4 rotations par jour.

**Départs ou
passage Mairie**
7h40, 8h40.

Départs collège
11h45 et 12h45 (mercredi
seulement) / 16h15, 17h15 (sauf
mercredi)

! Pas de desserte les samedis, dimanches, jours fériés et vacances scolaires.



⇒ Un nouveau Conseil Municipal Jeunes élu pour 2 ans !

• **Le 22 janvier 2019**, un nouveau Conseil Municipal Jeunes, élus par leurs pairs en décembre 2018, a été installé. Très heureux de les guider dans ce nouvel exercice, le Maire, Grégoire CARNEIRO, M^{me} Ursule, Première Adjointe, M^{mes} Landes, Facchini, Adjointes au Maire, M. Bouvier, Adjoint au Maire, M^{mes} Delcassé, Magna et MM. Desseaux et Delpy, Conseillers Municipaux ont assisté à cette séance qui s'est déroulée dans une ambiance sérieuse et conviviale. Le Maire leur a remis un kit du jeune élu castelginestois.

• **Composé de 9 membres, 6 filles et 3 garçons** (tableau ci-joint), le Conseil Municipal se réunit régulièrement pour faire des propositions relatives aux thématiques qu'ils ont choisies, à savoir le sport et les loisirs, l'environnement, la communication, la sécurité des biens et des personnes. Ils ont notamment travaillé sur la fresque du city stade (réalisée), la préparation de la Fête du Sport et le recyclage des mégots».

Élection en 2021

Élus pour 2 années jusqu'en juin 2021, une nouvelle élection aura alors lieu au sein du collège pour constituer une nouvelle équipe jusqu'en décembre 2022.



RÉSULTATS

Nombre total d'inscrits: 675 élèves

Nombre total de votants: 339 élèves

ABSTENTION : 49.77 % soit 336 élèves

ÉLUS

ANDANSON Léa	67 VOIX
VALLEJO Baptiste	52 VOIX
GUERRERO Lenny	43 VOIX
HAMANN Loïse	31 VOIX
JOURDAN Marjorie	26 VOIX
LEGER Noémie	21 VOIX
BEUGLE Estéban	18 VOIX
PHILIPPE Éléna	18 VOIX
DEMONTROND Maéva	12 VOIX
VOTE BLANC	51 VOIX

⇒ À qui s'adresse l'école

- Aux enfants à partir de 4 ans
- Aux adolescents
- Aux adultes

⇒ Un enseignement spécialisé

• Initiation musicale

- Éveil musical dès 4/5 ans sous forme ludique et corporelle, jeux rythmiques et vocaux
- Initiation musicale active de 6 à 7 ans avec chant choral et découverte instrumentale

• Formation musicale

- À partir de 8 ans, apprentissage de la lecture de partition, improvisation et atelier chorale
- Culture musicale, travail sur les œuvres de l'option musique au baccalauréat

• Disciplines

- Violon, alto, violoncelle
- Flûte à bec
- Flûte traversière
- Clarinette, saxophone
- Piano, guitare
- Percussions, batterie
- Chant (à partir de 11 ans)

! Assure une formation par des enseignants qualifiés et diplômés



⇒ Formation artistique

• Pratique collective

- Chorale d'enfants
- Musique de chambre
- Orchestres : à cordes, à vents et percussions
- Orchestre pour les élèves avancés

⇒ Le cursus pédagogique

Par cycle

- 1^{er} cycle de 4 à 5 années : acquisition des éléments fondamentaux de la pratique artistique
- 2^{ème} cycle de 2 à 3 années : approfondissement des connaissances

Parcours personnalisé

- Adolescents et Lycéens
- Adultes
- Des évaluations tout au long de l'année permettent d'apprécier les acquis de chaque élève.



Vacances scolaires 2021 - 2022

→ **Rentrée scolaire**
Jeudi 2 septembre 2021

→ **Toussaint**
Du samedi 23 octobre au dimanche 7 novembre 2021

→ **Noël**
Du samedi 18 décembre 2021 au dimanche 2 janvier 2022

→ **Hiver**
Du samedi 19 février au dimanche 6 mars 2022

→ **Pâques**
Du samedi 23 avril au dimanche 8 mai 2022

→ **Pont de l'Ascension**
Du jeudi 26 mai au dimanche 29 mai 2022

→ **Été**
Jeudi 7 juillet 2022



CASTELGINEST à portée de CLIC !

www.mairie-castelginest.fr



Retrouvez l'actualité de Castelginest, les rendez-vous à ne pas manquer, consultez les menus de la restauration scolaire, le programme des activités, effectuez vos réservations, payez en ligne...

Avec le soutien de



Mairie de  CASTELGINEST

Le bien vivre !